

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE, MERCREDI, LE 15 SEPTEMBRE 2021,  
À 18 H 30, AU 217, ROUTE 323, BRÉBEUF.**

---

**PRÉSENCES :**

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beaugard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Saguay
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie- des-Laurentides
M. Denis Charette	Rivière-Rouge
M. Georges Décarie	Nominingue
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
M. Luc St-Denis	L'Ascension

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

**ABSENCES :**

M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 45, le président, M. Robert Bergeron, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous les membres.

**2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juillet 2021**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1. **PGMR conjoint 2022-2028**
    - 5.1.1. **Bulletin de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs**
    - 5.2. **Matières organiques – Site de compostage à la Régie**
    - 5.3. **Plan stratégique et du plan d'action 2022-2024**
      - 5.3.1. **Recommandation pour le changement de nom**
    - 5.4. **Abroger la résolution R3947 21.05.19**
    - 5.5. **Demande de subvention à Recyc-Québec dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois**
6. **GESTION DES RESSOURCES**
  - 6.1. **Ressources financières**
    - 6.1.1. **Dépôt des états financiers au 31 août 2021**
    - 6.1.2. **Approbation des comptes à ratifier**
    - 6.1.3. **Adoption des prévisions budgétaires 2022**
    - 6.1.4. **Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres**
      - 6.1.4.1. **Octroi de l'appel d'offres S2021-650 : Broyage du bois**

- 6.1.4.2. Octroi de l'appel d'offres S2021-850 : Service professionnel – Rampe de chargement
- 6.1.4.3. Renouvellement – Fourniture, levées et transport des conteneurs - écocentres MRCDL
- 6.1.4.4. Renouvellement – Transport des matelas
- 6.1.5. Demande d'aller en appels d'offres
  - 6.1.5.1. Entretien ménager
  - 6.1.5.2. Construction de la rampe de chargement
  - 6.1.5.3. Transport et tri des résidus de construction (CRD)
  - 6.1.5.4. Achat d'une pelle mécanique
  - 6.1.5.5. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
  - 6.1.5.6. Résolution de concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 045 700 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2021
  - 6.1.5.7. Soumission pour l'émission de billets
  - 6.1.5.8. Distribution des redevances : crédits compensatoires 2020 – Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)
- 6.2. **Ressources humaines**
- 7. **OPÉRATION**
  - 7.1. **Dépôt des statistiques annuelles d'enfouissement et de récupération**
- 8. **ENVIRONNEMENT**
- 9. **COMMUNICATION**
- 10. **INFORMATION**
  - 10.1. **Rapport du directeur général**
- 11. **VARIA**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

R.3965  
21.09.15

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juillet 2021

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par Mme Céline Beaugard, il est résolu :

R.3966  
21.09.15

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2021, tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 4. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

### 5. DÉVELOPPEMENT

#### 5.1. PGMR conjoint 2022-2028

5.1.1. Bulletin de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs.

Dépôt du bulletin mensuel de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

## **5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie**

Aucun suivi.

## **5.3. Plan stratégique et plan d'action 2022-2024**

### **5.3.1. Recommandation pour le changement de nom**

**CONSIDÉRANT QUE** le nom déchet est synonyme d'enfouissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) vise une réduction globale des matières résiduelles destinées à l'enfouissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de la Régie est de diminuer l'enfouissement et que celle-ci doit considérer la totalité des matières reçues ayant un potentiel à être recyclées, compostées ou réemployées;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan stratégique adopté en juillet 2021 prévoit notamment de modifier le nom de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale prévoit l'usage du nom Complexe environnemental de la Rouge comme appellation et que celui-ci rejoint la mission de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les 6 membres de la Régie sont décisionnels sur le changement de nom, et que ceux-ci doivent se prononcer par résolution avant d'enclencher la demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**R.3967  
21.09.15**

**Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :**

De transmettre une demande sur le changement de nom aux 6 membres afin qu'ils se prononcent.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **5.4. Abroger la résolution R.3947 21.05.19**

**Sur une proposition de M. Denis Charette, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :**

**R.3968  
21.09.15**

D'abroger la résolution R.3947 21.05.19.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **5.5. Demande de subvention à Recyc-Québec dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a élaboré un projet d'optimisation des écocentres dans la Vallée de la Rouge (ci-après le «PROJET»);

**CONSIDÉRANT QUE** le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le «PROGRAMME»);

**CONSIDÉRANT QUE** la RIDR désire contribuer et investir financièrement dans le PROJET.

**Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :**

**R.3969  
21.05.19**

D'autoriser la RIDR à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de cent cinquante-six mille cent quarante-trois dollars (156 143 \$) puisé à même ses liquidités internes (incluant la contribution des municipalités partenaires);

De demander une subvention à Recyc-Québec d'un montant de 360 000 \$ (incluant les dépenses des quatre sites d'écocentres visés par la demande);

De transmettre copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'investissement aux fins de concrétisation du projet.

D'autoriser M. Marc Forget, directeur général ou son substitut à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **6. GESTION DES RESSOURCES**

### **6.1. Ressources financières**

#### **6.1.1. Présentation des états financiers au 31 août 2021**

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 août 2021.

#### **6.1.2. Approbation des comptes à ratifier**

**Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :**

**R.3970  
21.09.15**

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 5 juillet 2021 au 9 septembre 2021:

- Des chèques numéro 14133 à 14150 pour un montant total de 51 006,89 \$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 1 695 047,08 \$;
- Les salaires pour les périodes de 28 à 36 du 5 juillet au 4 septembre 2021, totalisant la somme de 121 754,61 \$.

*Le tout totalisant la somme globale de 1 867 808,58 \$.*

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

*Marlène Perrier*

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.1.3. Approbation des prévisions budgétaires 2022

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif a recommandé l'adoption des prévisions budgétaires 2022

<b>BUDGET 2022</b>	
<b>Revenus</b>	
Quote-part générale des membres	2 941 163 \$
Quotes-part- services spécifiques	1 474 162 \$
Sommes prises à même les surplus réservés et acc	35 263 \$
Autres revenus	1 052 250 \$
<b>TOTAL</b>	<b>5 502 838 \$</b>
<b>Dépenses</b>	
Dépenses d'administration et opération	2 004 938 \$
Disposition des matières	619 000 \$
Redevances MELCC	432 600 \$
Gestion des écocentres MRCDL	1 173 800 \$
Site de compostage	317 530 \$
Gestion de la faune	37 000 \$
Fonds fiduciaire	152 320 \$
Financement et immobilisations	765 650 \$
<b>TOTAL</b>	<b>5 502 838 \$</b>

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

R.3971  
21.09.15

D'approuver les prévisions budgétaires, tel que présentés.

*Marlene Perrier*

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

#### 6.1.4.1. Octroi de l'appel d'offres S2021-650 : Broyage du bois

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation S2021-650, pour le broyage du bois. L'ouverture des soumissions a eu lieu, lundi le 13 septembre 2021, à 10 h.

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix taxes non incluses</b>
<b>Broyage Mobile Estrie Inc.</b>	<b>67 865 \$</b>
<b>Broyage RM Inc.</b>	<b>66 667 \$</b>

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

R.3972  
21.09.15

D'octroyer le contrat à Broyage RM Inc. pour la saison 2021, pour un prix budgétaire de 66 667 \$, à ce montant ajoutez les taxes applicables.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.1.4.2. Octroi de l'appel d'offres S2021-850 : Service professionnel – Rampe de chargement**

Dans le cadre de l'appel d'offres S2021-850, pour la préparation des plans et devis pour la construction d'une rampe de chargement. L'ouverture des soumissions a eu lieu, mardi le 13 septembre 2021, à 15 h 30.

Soumissionnaire	Prix taxes non incluses
LH2	23 740 \$

**Sur une proposition de Mme Pascale Blais, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :**

**R.3973  
21.09.15**

D'octroyer le contrat à la firme LH2 pour la préparation des plan et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'une rampe de chargement, pour la somme de 23 740 \$, à ce montant ajoutez les taxes applicables.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.1.4.3. Renouvellement – Fourniture, levées et transport des conteneurs - écocentres MRCDL**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente pour effectuer la fourniture, la levée et le transport des conteneurs des écocentres de la MRC des Laurentides est intervenue entre la compagnie RC Miller et la Régie le 16 octobre 2019 et renouvelée le 18 novembre 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie désire se prévaloir de la dernière année d'option de renouvellement pour l'année 2022.

**Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par Mme Pascale Blais, il est résolu :**

**R.3974  
21.09.15**

D'aviser la compagnie RC Miller que la Régie désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2022 aux termes et conditions prévues dans l'appel d'offres S2019-500.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.1.4.1. Renouvellement - Transport des matelas**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente pour effectuer le transport des matelas est intervenue entre la compagnie Transport Sylvain Perrier et la Régie le 15 juillet 2020 et renouvelée le 18 novembre 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2022.

**Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :**

**R.3975  
21.09.15**

D'aviser la compagnie Transport Sylvain Perrier que la Régie désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2022 aux termes et conditions prévues dans l'appel d'offres S2020-910.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.1.5. Demande d'aller en appel d'offres**

**6.1.5.1. Entretien ménager**

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

R.3976  
21.09.15

D'aller en appel d'offres pour le service d'entretien ménager.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.1.5.2. Construction de la rampe de chargement**

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

R.3977  
21.09.15

D'aller en appel d'offres pour la construction de la rampe de chargement adjacente à l'usine.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.1.5.3. Transport et tri des résidus de construction (CRD)**

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

R.3978  
21.09.15

D'aller en appel d'offres pour le transport et la disposition des résidus de constructions non triés.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.1.5.4. Achat d'une pelle mécanique**

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

R.3979  
21.09.15

D'aller en appel d'offres pour l'achat d'une pelle mécanique en remplacement de la pelle existante (John Deere 2007, 13 400 hres) en échange de celle-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité

**6.1.6. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :**

**R.3980  
21.09.15**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** la Régie confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

**QU'** un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

**QUE** la Régie confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

**QUE** la Régie s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

**QUE** la Régie s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

**QUE** la Régie s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.1.7. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 045 700\$ qui sera réalisé le 22 septembre 2021**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 045 700 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
49	1 045 700 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et



pour le règlement d'emprunt numéro 49, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :**

**R.3981  
21.09.15**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	43 000 \$	
2023.	43 900 \$	
2024.	44 800 \$	
2025.	45 700 \$	
2026.	46 600 \$	(à payer en 2026)
2026.	821 700 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 49 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **6.1.8. Soumission pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	15 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 septembre 2021
Montant :	1 045 700 \$		

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 septembre 2021, au montant de 1 045 700 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article

1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE		
43 000 \$	1,58000 %	2022
43 900 \$	1,58000 %	2023
44 800 \$	1,58000 %	2024
45 700 \$	1,58000 %	2025
868 300 \$	1,58000 %	2026
<b>Prix : 100,00000</b>		<b>Coût réel : 1,58000 %</b>
2 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
43 000 \$	1,70000 %	2022
43 900 \$	1,70000 %	2023
44 800 \$	1,70000 %	2024
45 700 \$	1,70000 %	2025
868 300 \$	1,70000 %	2026
<b>Prix : 100,00000</b>		<b>Coût réel : 1,70000 %</b>
3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
43 000 \$	0,65000 %	2022
43 900 \$	0,85000 %	2023
44 800 \$	1,15000 %	2024
45 700 \$	1,35000 %	2025
868 300 \$	1,50000 %	2026
<b>Prix : 98,57900</b>		<b>Coût réel : 1,78933 %</b>

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE est la plus avantageuse;

**Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :**

**R.3982  
21.09.15**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE pour son emprunt par billets en date du 22 septembre 2021 au montant de 1 045 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 49. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.1.9. Distribution des redevances : crédits compensatoires 2020 – Lieu d'enfouissement Sanitaire**

**Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :**

**R.3983  
21.09.15**

Que les royautés – Crédits biogaz pour l'année 2020 - LES, au montant de 32 411,21 \$, soient versées aux municipalités utilisatrices du lieu d'enfouissement sanitaire (LES), tel que défini dans le tableau ci-joint :

MUNICIPALITÉS	Remb. / mun.
Arundel	338,80 \$
Brébeuf	442,99 \$
Huberdeau	436,82 \$
Labelle	3 640,63 \$
La Conception	2 135,39 \$
Lac Supérieur	1 224,79 \$
La Minerve	932,44 \$
Sainte-Agathe-des-Monts	3 739,42 \$
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 719,48 \$
Sainte-Lucie-des-Laurentides	305,00 \$
Mont-Tremblant	3 723,75 \$
Val-David	2 069,17 \$
Val-des-Lacs	720,83 \$
<b>TOTAL MRC LAUR.</b>	<b>21 429,51 \$</b>
L'Ascension	260,24 \$
La Macaza	1 940,13 \$
Nominougue	3 743,58 \$
Lac Sagouay	275,36 \$
Rivière-Rouge	4 762,39 \$
<b>TOTAL MRCAL</b>	<b>10 981,70 \$</b>
<b>TOTAL CRÉDIT BIOGAZ</b>	<b>32 411,21 \$</b>

ADOPTÉE à l'unanimité

## 6.2. Ressources humaines

Aucun suivi.

## 7. OPÉRATION

### 7.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération

Aucun suivi.

## 8. ENVIRONNEMENT

Aucun suivi.

## 9. COMMUNICATION

- Apportez vos résidus de gypse à l'écocentre
- Le contenu de votre bac vert est recyclé, parlons plastiques
- Le plastique no 6 et le styromousse
- Comment se débarrasser des plantes envahissantes

## 10. INFORMATION

### 10.1. Rapport du directeur général

- Suivi demande au PTMOBC, étape 2.
- Conférence de presse, le 29 septembre, 10 h
- Projet de Gaz Naturel Renouvelable (GNR), analyse préliminaire par un promoteur.

## 11. VARIA

Point d'information : Faire un suivi afin d'ajouter des cloches de vêtements dans les écocentres.

### 11.1. Lettres de remerciement à M. Robert Danis et M. Yvon Milot

**Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :**

R.3984  
21.09.15

De faire parvenir une lettre de **remerciement** à M. Robert Danis et M. Yvon Milot pour leur précieuse contribution à la mise en place et l'opération du service de la collecte personnalisée pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel dans les municipalités de Rivière-Rouge, Nominingue et Labelle.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 11.2. Lettre de remerciement au président, M. Robert Bergeron

Les membres du conseil et la direction désirent souligner le travail accompli par M. Robert Bergeron dans l'exercice de ses fonctions à titre de président au sein de la Régie pour les quatre dernières années, soient de 2017 à 2021.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue par courriel.

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.3985  
21.09.15

L'ordre du jour étant épuisé, M. Georges Décarie propose la levée de la séance à 19 h 16.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

---

*Robert Bergeron*

Président

---

*Marc Forget*

Directeur général et secrétaire-trésorier

---